

Communiqué de presse du Ministère public et de la Police neuchâteloise

Suite de l'agression au couteau au Faucon

L'agression au couteau qui s'est déroulée samedi soir 19 novembre 2016 au bar Le Faucon à Neuchâtel semble échauffer les jeunes qui s'y trouvaient et les amis des protagonistes, des précisions s'imposent.

L'agression qui s'est déroulée le samedi 19 novembre 2016 peu après 22 h 15 dans le bar Le Faucon à Neuchâtel concerne deux amis. L'enquête permet maintenant de confirmer que l'alcool et les produits toxiques ont joué un rôle important. L'auteur est actuellement détenu. La victime, qui a été touchée par un coup de couteau au foie, a dû être opérée. Son état de santé a permis son audition et elle est hors de danger. Chacun des deux protagonistes est étonné de la tournure qu'ont pris les événements. Dans ces circonstances, l'animosité qui a pu être remarquée sur les réseaux sociaux n'a pas lieu d'être.

Il est possible de souligner que les proches des deux personnes en cause ont eu des réflexes particulièrement adéquats. L'auteur a été désarmé et la victime a immédiatement été évacuée pour pouvoir être soignée.

Cette affaire est l'occasion de rappeler qu'un couteau avec mécanisme d'ouverture automatique actionnable d'une seule main est un objet dangereux. Il n'est pas adéquat d'en porter et encore moins d'utiliser ce genre d'arme. D'ailleurs, l'acquisition et le port d'un couteau dont la lame est libérée par un mécanisme d'ouverture automatique pouvant être actionné d'une seule main est prohibé par la loi fédérale sur les armes.

La Chaux-de-Fonds, le 22 novembre 2016

Sylvie Favre
Procureure
Parquet régional de La Chaux-de-Fonds
032 889 65 30

Daniel Favre
Responsable prévention et
criminalité
Police neuchâteloise
032 889 90 00